

L'article 107 de la loi NOTRE est venu compléter les dispositions de l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit « *qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.* » Cette note répond à cette obligation et présente de manière synthétique les principales informations et évolutions du Compte Administratif.

## Rappel du cadre général du Compte Administratif

Le **Compte Administratif** constitue l'arrêté des comptes à la clôture de l'exercice. Il retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées entre le 1er janvier et le 31 décembre. Il rapproche les prévisions inscrites au budget primitif des réalisations effectives en dépenses et recettes, et présente les résultats comptables de l'exercice. Par ce document, le Maire présente un bilan de l'année écoulée. Le compte administratif doit concorder avec le compte de gestion établi par le comptable public.

## Rappel de la structure d'un budget communal

La **section de fonctionnement** regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. Les dépenses de fonctionnement étant constituées par les charges de personnel, l'entretien et les consommations fluides des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer. Les recettes de fonctionnement correspondant principalement aux impôts locaux, aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (services périscolaires, locations de salles...) et aux dotations versées par l'Etat.

La **section d'investissement** est quant à elle liée aux projets d'investissement de la commune. Les dépenses de cette section font varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobiliers, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers ainsi que les études et les travaux réalisés soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création. On retrouve également ici le remboursement du capital des emprunts contractés pour mener à bien ces projets. Les recettes d'investissement étant principalement constituées par les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement (par exemple des subventions relatives à des travaux sur un bâtiment public...), le remboursement de TVA par l'Etat et les éventuels emprunts nouveaux contractés pour financer les dépenses d'investissements.

## Tableau des résultats

		Recettes	Dépenses
Réalisation de l'exercice 2021	Fonct	6 191 401 €	5 290 527 €
	Invest	1 717 485 €	1 649 560 €
Reports de l'exercice 2020	Fonct	0 €	0 €
	Invest	1 701 021 €	0 €
Total (réalisations + reports)		9 609 907 €	6 940 087 €
Restes à réaliser reportés en 2022	Invest	10 000 €	1 839 710 €
Résultat cumulé		9 619 907 €	8 779 797 €
<b>Résultat financier de clôture</b>		<b>840 110 €</b>	

\* Fonct: Fonctionnement | Invest: Investissement

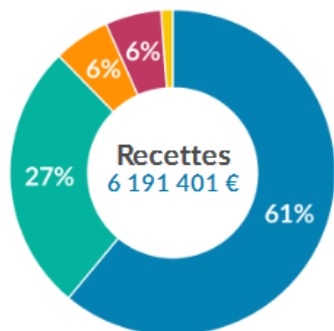
## Points marquants

- ▶ Attention constante à la maîtrise de nos dépenses courantes
- ▶ Poursuite de nos investissements prioritaires
- ▶ Un résultat financier qui confirme la bonne tenue des comptes.

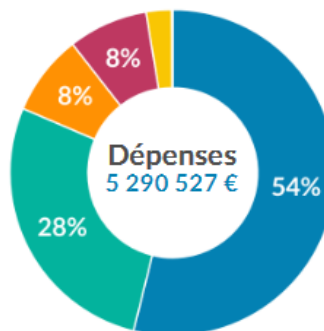
# FINANCES COMMUNALES : Saint André de Sangonis

Note de présentation du Compte Administratif : 2021

## La section de fonctionnement



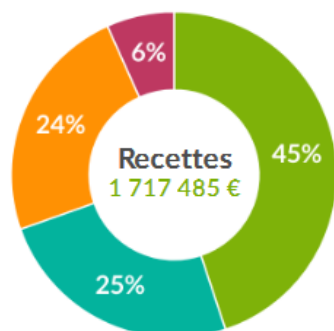
Impôts et taxes :	3 779 608 €
Dotations et participations :	1 650 450 €
Autres recettes réelles :	345 946 €
Produits des services :	345 402 €
Recettes d'ordre :	69 995 €



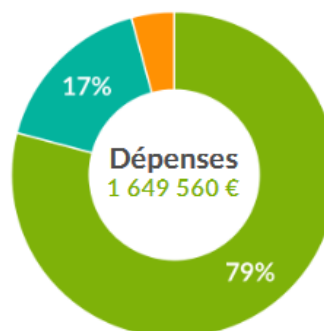
Charges de personnel :	2 850 399 €
Charges générales :	1 458 110 €
Dépenses d'ordre :	424 166 €
Charges gestion courante :	418 499 €
Interêts d'emprunts :	133 615 €
Autres dépenses réelles :	5 738 €

La maîtrise des dépenses de fonctionnement est un axe prioritaire de notre engagement. Nous nous efforçons de contenir nos dépenses courantes. Notre masse salariale se maintient à un niveau de 54 % bien que le Glissement Vieillesse Technique ait un impact sur celui-ci chaque année. Nos recettes progressent alors qu'il n'y a aucune hausse de fiscalité, et aucune augmentation de la tarification des produits des services.

## La section d'investissement



Excédents de fonct capitalisés :	770 996 €
Recettes d'ordre :	424 166 €
Dotations et subventions :	407 053 €
Emprunt :	115 270 €



Dépenses d'équipement :	1 305 706 €
Remboursement du capital :	273 859 €
Dépenses d'ordre :	69 995 €

Notre effort pour maîtriser la section de fonctionnement, nous permet un excédent de fonctionnement de 770 996 €. Nous avons pu percevoir des aides de la CCVH, du Département, et de l'Etat. Dans les dépenses d'équipements, nous retrouvons principalement des rénovations de voirie, acquisition de la balayeuse, la réalisation d'un parking au centre ville. Une partie des investissements prévus a été à nouveau reporté à cause de la crise sanitaire.

## Solde d'épargne de la commune

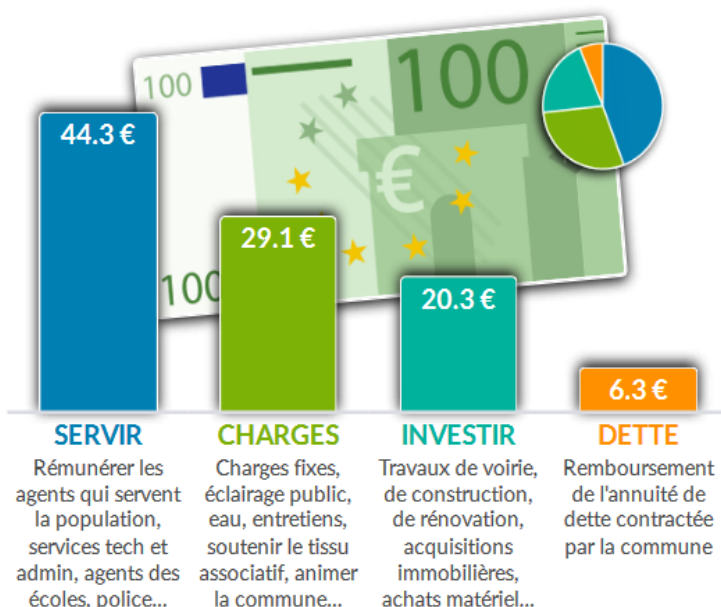
Recettes réelles de fonctionnement	6 121 406 €
Dépenses réelles de fonctionnement	4 866 361 €
<b>Épargne brute</b>	<b>1 255 045 €</b>

Au 31 décembre 2021, l'encours de la dette de la commune s'établit à : 2 974 903 €

## Les principales réalisations de 2021



### Que fait la commune avec 100€ ?



### Marchés Publics

#### **RESTAURATION SCOLAIRE :**

Un nouveau prestataire avec l'introduction de produits bio et un circuit d'approvisionnement court.

#### **ASSURANCE DES DROITS**

##### **STATUTAIRES (Assurance du personnel communal) :**

Engagement avec le Centre De Gestion de l'Hérault (CDG 34). Ce conventionnement a permis l'économie de 10 000 € / an

### Engagement écologique

Notre politique volontariste en matière de dépenses énergétiques a fait ses preuves.

Si on ne peut pas imputer la totalité des économies réalisées à l'extinction de l'éclairage public, elle y participe grandement.

Cette expérimentation démontre déjà son incidence écologique mais aussi

”

Un compte administratif 2021 qui confirme la bonne santé financière de notre commune. Nous continuons à rester vigilants sur nos dépenses de fonctionnement. Cette maîtrise a permis de dégager un autofinancement suffisant, qui avec les subventions obtenues, a favorisé la réalisation de nos travaux et notamment nos travaux de voirie. A noter que ces réalisations ont été faites sans recours à l'emprunt. Des comptes financiers qui restent sains.

## Les principaux ratios par habitant (sur la base de 6 013 habitants en 2020)

	SAINT ANDRE DE SANGONIS		MOY. NATIONALE Strate 2020
	2021	2020	
Dépenses réelles de fonctionnement	809 €/Hab.	821 €/Hab.	1014 €/Hab.
Produits des impositions directes	504 €/Hab.	471 €/Hab.	501 €/Hab.
Recettes réelles de fonctionnement	1018 €/Hab.	949 €/Hab.	1159 €/Hab.
Dépenses d'équipement brut	217 €/Hab.	180 €/Hab.	309 €/Hab.
Encours de la dette	495 €/Hab.	522 €/Hab.	802 €/Hab.
Annuité de la dette	67 €/Hab.	70 €/Hab.	104 €/Hab.
Dotation Globale de Fonctionnement	254 €/Hab.	246 €/Hab.	153 €/Hab.

- Les dépenses de fonctionnement baissent et restent inférieures à la moyenne de la strate
- Les recettes de fonctionnement augmentent, se rapprochant de la moyenne nationale
- Les produits des impôts directs augmentent malgré le gel des taux d'imposition
- Les dépenses d'équipement augmentent bien que restant en deçà de la moyenne de la strate
- L'encours et l'annuité de la dette continue de baisser.